

Suez

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Suez

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SUEZ et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société SUEZ relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris-La Défense, le 29 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Malcom Sossou

Jean-Christophe Goudard

Vincent Coste

Comptes consolidés
intermédiaires résumés au
30 juin 2024 de la Société
Suez S.A.

1. États financiers consolidés

1.1 État de la situation financière consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants			
Goodwill	8	4 572,1	4 542,1
Actifs incorporels	8	3 923,6	4 056,2
Actifs corporels	8	2 206,8	2 164,5
Droits d'utilisation de l'actif		648,4	552,8
Actifs financiers non courants	10	434,7	422,9
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	9	2 639,4	2 604,3
Actifs contrats non courants		59,0	48,5
Impôts différés Actif		665,6	621,0
Autres actifs non courants		8,6	9,0
Total Actifs non courants		15 158,1	15 021,3
Actifs courants			
Actifs financiers courants	10	150,9	151,9
Stocks		302,1	273,8
Clients et autres débiteurs		3 327,9	3 124,7
Actifs contrats courants		344,6	296,3
Créances d'impôts exigibles		51,7	65,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 252,8	1 203,8
Autres actifs courants		846,1	711,2
Total Actifs courants		6 276,1	5 827,1
Total Actif		21 434,3	20 848,4
Capitaux propres part du Groupe		5 863,6	5 892,2
Participations ne donnant pas le contrôle		434,5	423,8
Total Capitaux Propres	11	6 298,1	6 316,0
Passifs non courants			
Provisions non courantes	12	1 180,2	1 169,8
Passifs financiers non courants	10	6 181,3	6 079,8
Passifs contrats non courants		224,8	221,2
Impôts différés Passif		1 175,7	1 178,7
Autres passifs non courants		55,0	43,9
Total Passifs non courants		8 817,1	8 693,4
Passifs courants			
Provisions courantes	12	129,5	149,0
Passifs financiers courants	10	416,2	301,5
Fournisseurs et autres créditeurs		2 313,5	2 192,7
Passifs contrats courants		620,7	571,8
Dettes d'impôts exigibles		96,7	64,1
Autres passifs courants		2 742,5	2 559,9
Total Passifs courants		6 319,1	5 839,0
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif et Capitaux Propres		21 434,3	20 848,4

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité ^(a)
Chiffre d'affaires		4 549,8	4 369,8
Achats		(1 111,7)	(1 138,1)
Charges de personnel		(1 236,6)	(1 180,3)
Amortissements, dépréciations et provisions		(444,7)	(435,5)
Autres charges opérationnelles		(1 838,2)	(1 770,1)
Autres produits opérationnels		93,3	105,5
Résultat opérationnel courant	4	12,0	(48,7)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers		(16,2)	1,1
Restructurations		(17,9)	(19,4)
Effets de périmètre		(4,0)	1,9
Résultats de cession et autres éléments non courants		(4,9)	(3,0)
Résultat des activités opérationnelles	5	(31,0)	(68,1)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		81,7	86,4
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	9.1	24,4	20,4
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	9.2	57,3	66,0
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		50,7	18,3
Coût de l'endettement financier		(85,5)	(81,7)
Autres produits et charges financiers		(2,5)	8,3
Résultat financier	6	(88,0)	(73,4)
Impôt sur les résultats	7	(26,6)	(35,1)
Résultat net		(63,9)	(90,2)
Résultat net part du Groupe		(83,2)	(102,5)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		19,3	12,3

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Le compte de résultat au 30 juin 2023 a été retraité pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Note 1.4.5).

1.3 État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2024	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023
	Quote-part du Groupe	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	Retraité ^(a)	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat Net	(63,9)	(83,2)	19,3	(90,2)	(102,5)	12,3
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(16,4)	(16,4)	(0,1)	8,9	9,0	(0,1)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	0,1	0,1	-	(1,6)	(1,5)	(0,1)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(1,4)	(1,4)	(1,9)	(1,9)	(1,9)	(1,9)
Ecart de conversion	68,4	66,0	2,4	(124,2)	(108,7)	(15,5)
Dont écarts de conversion sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères ^(b)	68,0	65,6	2,4	(124,2)	(108,7)	(15,5)
Dont couverture d'investissement net ^(c)	0,9	0,9	-	-	-	-
Dont effet d'impôt sur couverture d'investissement net	(0,5)	(0,5)	-	-	-	-
Total éléments recyclables	50,7	48,4	2,3	(120,7)	(103,1)	(17,6)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	3,1	3,1	-	(38,2)	(38,2)	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	3,0	3,0	-	(49,1)	(49,1)	-
Pertes et gains actuariels	11,0	11,0	-	0,9	0,9	-
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(3,0)	(3,0)	-	0,1	0,1	-
Instruments de capitaux propres	(4,4)	(4,4)	-	(3,5)	(3,5)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total éléments non recyclables	3,6	3,6	-	(2,5)	(2,5)	-
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	1,2	1,2	-	(3,3)	(3,3)	-
Autres éléments du résultat global	54,3	52,0	2,3	(123,2)	(105,6)	(17,6)
Résultat global	(9,6)	(31,2)	21,6	(213,4)	(208,1)	(5,3)

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

- (a) Le résultat global au 30 juin 2023 a été retraité pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Note 1.4.5).
- (b) Au 30 juin 2024, les 68 millions d'euros d'écarts de conversion proviennent principalement de la livre sterling pour 46,0 millions d'euros et du Yuan chinois pour 9,0 millions d'euros. Au 30 juin 2023, les (124,2) millions d'euros provenaient principalement du Yuan chinois pour (110,0) millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour (54,0) millions d'euros.
- (c) Fin juin 2024, le Groupe a mis en place des produits dérivés (cross-currency swaps) qualifiés de couverture d'investissement net, pour un montant nominal de 600 millions d'euros, pour couvrir ses participations détenues en Chine. La part efficace comptabilisée en capitaux propres au titre de ces couvertures d'investissement net est de 0,9 millions d'euros. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est de 3,5 millions d'euros (voir Note 6.1).

1.4 État de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2023	6 180 415 958	61,7	5 808,0	87,6	202,3	(267,4)	5 892,2	423,8	6 316,0
Résultat net				(83,2)			(83,2)	19,3	(63,9)
Autres éléments du résultat global				3,6	(17,6)	66,0	52,0	2,3	54,3
Résultat global		-	-	(79,6)	(17,6)	66,0	(31,2)	21,6	(9,6)
Dividendes distribués en numéraire							-	(13,8)	(13,8)
Augmentation de capital							-	1,3	1,3
Regroupements d'entreprises							-	1,7	1,7
Autres variations				2,6			2,6	(0,1)	2,5
Capitaux propres au 30 juin 2024	6 180 415 958	61,7	5 808,0	10,6	184,7	(201,4)	5 863,6	434,5	6 298,1

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022	6 177 872 266	61,7	6 112,4	(37,8)	201,2	(148,5)	6 189,0	423,7	6 612,7
Résultat net				(102,5)			(102,5)	12,3	(90,2)
Autres éléments du résultat global				(2,5)	5,6	(108,7)	(105,6)	(15,7)	(121,3)
Résultat global				(105,0)	5,6	(108,7)	(208,1)	(3,4)	(211,5)
Dividendes distribués en numéraire ^(a)							-	(17,1)	(17,1)
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 ^(b)	102 929 337	1,0	96,2				97,2	-	97,2
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette) ^(b)	(102 929 337)	(1,0)	(96,2)				(97,2)	-	(97,2)
Augmentation de capital du 5 juin 2023 ^(c)	1 000 000	-	1,0				1,0	-	1,0
Augmentation de capital du 20 juillet 2023	1 543 692	-					-	-	-
Affectation du report à nouveau antérieur			(62,4)	62,4			-	-	-
Affectation du résultat 2022			(243,0)	243,0			-	-	-
Augmentation de capital de la part des participations ne donnant pas le contrôle							-	0,4	0,4
Transactions entre actionnaires ^(d)				(10,4)			(10,4)	-	(10,4)
Regroupement d'entreprises ^(e)							-	1,5	1,5
Autres variations							-	(0,4)	(0,4)
Capitaux propres au 30 juin 2023 retraités	6 180 415 958	61,7	5 808,0	152,2	206,8	(257,2)	5 971,5	404,7	6 376,2

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

- (a) Sur le premier semestre 2023, des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 17,1 millions d'euros. Le montant effectivement décaissé de 27,8 millions d'euros sur la période (voir Note 1.5 Etat consolidé des flux de trésorerie) inclut également des distributions de dividendes approuvées au titre d'exercices précédents.
- (b) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Classique" et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97,2 millions d'euros. Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.
- (c) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.
- (d) Suez S.A. a racheté deux actionnaires minoritaires de la société Scori dans le cadre d'opérations distinctes de la transaction avec le groupe Veolia. Ce rachat est intervenu pour une somme de 14,3 millions d'euros. L'écart entre le prix payé et cette valeur comptable a été imputé directement en capitaux propres par le groupe.
- (e) Entrée des participations ne donnant pas le contrôle à la suite notamment d'une acquisition en République tchèque.

1.5 État consolidé des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité ^(a)
Résultat net		(63,9)	(90,2)
Amortissements, dépréciations et provisions		441,5	417,3
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		66,5	71,5
Quote-part de résultat net des coentreprises		(24,4)	(20,5)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(57,3)	(66,0)
Résultat financier	6	88,0	73,4
Autres résultats de cession et effets de périmètre		0,3	(3,9)
Autres éléments sans effet de trésorerie		3,0	(0,8)
Charge d'impôt	7	26,6	35,1
Marge brute d'autofinancement avant résultat financier et impôt		480,3	415,9
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(38,4)	(72,0)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(19,6)	(1,3)
Flux issus des activités opérationnelles		422,3	342,6
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis ^(b)		(7,8)	(374,1)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(8,0)	(3,4)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres		(11,1)	(0,2)
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		-	2,4
Cessions d'instruments de capitaux propres		1,6	0,5
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(0,7)	2,7
Investissements corporels et incorporels		(238,6)	(224,5)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5,3	4,1
Autres intérêts nets sur actifs financiers		4,1	1,0
Intérêts financiers reçus		18,1	14,5
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		0,7	0,3
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		-	(4,5)
Variation des prêts et créances financières		16,3	(72,4)
Flux issus des activités d'investissement		(220,1)	(653,6)
Augmentation ou diminution de capital de la société mère		-	1,0
Plan de souscription d'action par les salariés		-	97,2
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		1,3	0,4
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées		-	(14,3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle ^(c)		(26,2)	(27,8)
Nouveaux emprunts et dettes financières	10.1	53,3	61,0
Remboursement de dettes de location	10.1	(87,1)	(86,7)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	10.1	(23,0)	(52,7)
Intérêts financiers sur dette de location		(6,6)	(2,1)
Intérêts financiers versés		(72,8)	(84,1)
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		2,4	9,7
Flux issus des activités de financement		(158,7)	(98,4)
Effet des variations de change et divers		5,6	(3,3)
Total des flux de la période		49,1	(412,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10.1	1 203,8	1 766,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10.1	1 252,9	1 353,5

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) L'état consolidé des flux de trésorerie au 30 juin 2023 a été retraits pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK.

(b) Ce montant correspond au paiement de l'ajustement de prix pour 121,8 millions d'euros et du complément de prix pour 283,5 millions d'euros au titre de l'acquisition du nouveau Suez (total : 405,2 millions d'euros – cf. Note 10.1) ainsi qu'au paiement du complément de prix d'Enviroserv.

(c) Dont 16,8 millions d'euros de dividendes versés au titre d'exercices précédents sur l'Asie au 30 juin 2023.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation du Groupe

La société Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à l'aboutissement le 18 janvier 2022 de l'OPA de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022. Elle est contrôlée à 97% par la société Suez Holding SAS (ex Sonate Topco SAS, dont les actionnaires sont Meridiam Sustainable Water & Waste Fund – 40%, GIP IV Highbury Luxco – 40% et Caisse des Dépôts et CNP Assurances – 20%), créée le 4 juin 2021 dans le cadre du rachat des activités Suez cédées par Veolia, et à 3% par les salariés.

Les activités du Groupe, composé de la société Suez S.A. et de toutes les filiales qu'elle contrôle, s'articulent essentiellement autour :

- De l'eau municipale (Eau France) et le recyclage et la valorisation des déchets (R&V France) en France ;
- Des activités dans l'eau dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie ;
- Des activités de déchets au Royaume-Uni, ainsi que des activités de déchets dangereux en France et en Afrique du Sud.

1.2 Référentiel et Base de préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2024, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Cette norme permet notamment de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2023, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du premier semestre 2024 du Groupe (ci-après « les états financiers ») ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9. Les données comparatives au 31 décembre 2023 correspondent aux comptes consolidés du Groupe tels que définis ci-avant. Les données comparatives au 30 juin 2023 correspondent aux comptes de Suez S.A. établis au titre de la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, retraités des impacts de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK acquis sur le second semestre 2022 (voir Note 1.4.5).

Les états financiers ont été établis selon des méthodes comptables et modalités de calcul identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2023, états financiers annuels les plus récents du Groupe, à l'exception des particularités décrites en note 1.4.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 29 juillet 2024.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

- Amendements IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail
- Amendements IAS 1 – Classement courant/non courant des passifs, et Passifs non courants assortis de clause d'exigibilité anticipé (covenants)
→ Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2024.
- Amendements IAS 7 & IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs
→ Compte tenu de la dérogation applicable aux sociétés européennes pour l'établissement de leurs comptes consolidés intermédiaires, ces amendements ne seront applicables qu'à compter des comptes consolidés annuels.

Les amendements publiés par l'IASB, applicables postérieurement au 30 juin 2024 et non anticipés par le Groupe sont les suivants :

- Amendements IAS 21 – Absence de convertibilité
→ L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.3 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, le management exerce son jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Les états financiers ont été établis selon des estimations et zones de jugement similaires à ceux décrits en note 1.4 des comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2023.

1.4 Particularités propres à l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés

1.4.1 Saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont, par nature, des activités saisonnières mais les variations climatiques ont des effets plus importants que la saisonnalité sur les différents indicateurs d'activité et de résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2024 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2024.

1.4.2 Impôts sur les bénéfices

Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en appliquant au résultat de la période le taux effectif moyen annuel estimé pour l'année en cours.

1.4.3 Retraites

Le coût des retraites pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles réalisées au début de l'exercice. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état de situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

1.4.4 Provisions pour reconstitution de sites

Ces provisions sont recalculées une fois par an pour l'établissement de l'état de situation financière au 31 décembre (cf. Note 13.1.3 des états financiers consolidés au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, ces provisions ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation sur la période.

1.4.5 Pilier 2

Pour rappel, à la suite de la recommandation de l'OCDE au titre du Pilier 2 conduisant à la création d'un régime fiscal minimum pour les grandes organisations internationales en novembre 2021, l'Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 une directive rendant ce régime effectif à compter du 1er janvier 2024 ou de la date de transposition par les États membres de l'UE si elle est postérieure. Les États membres de l'UE sont tenus de transposer la directive avant le 31/12/2023 et la France a voté cette transposition dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.

Afin d'être au mieux préparé aux nouvelles obligations découlant du pilier 2, le Groupe a suivi toutes les publications de l'OCDE et les législations locales publiées dans ses pays d'implantation.

Au sein du Groupe Suez, la société qui sera, en 2024, redevable de l'impôt complémentaire (« top-up tax ») au titre de la réglementation Pilier 2, est Suez Holding, entité mère ultime du Groupe. En conséquence, aucun impact n'est comptabilisé à ce titre dans les comptes consolidés de Suez S.A. au 30 juin 2024. La mise en place ultérieure de règles spécifiques dans une juridiction donnée pourrait conduire à modifier la répartition de l'impôt Pilier 2 entre Suez Holding et ses filiales.

1.4.6 Données comparatives au 30 juin 2023

Les données comparatives au 30 juin 2023 du compte de résultat, état du résultat global, état de la variation des capitaux propres et état des flux de trésorerie correspondent aux comptes consolidés de Suez S.A. établis au titre de la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et retraités pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK, regroupements d'entreprises réalisés sur le second semestre 2022, à date d'acquisition (cf. Note 3.3 des états financiers consolidés au 31 décembre 2023). Les travaux d'allocation du prix d'acquisition ont en effet été finalisés sur le second semestre 2023.

Incidences sur le compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	30 juin 2023				30 juin 2023
	Publié	EnviroServ	IWS	SUEZ R&R UK	
Chiffre d'affaires	4 371,3	-	-	(1,5)	4 369,8
Achats	(1 138,1)	-	-	-	(1 138,1)
Charges de personnel	(1 180,3)	-	-	-	(1 180,3)
Amortissements, dépréciations et provisions	(415,4)	(0,3)	(6,8)	(13,0)	(435,5)
Autres charges opérationnelles	(1 770,1)	-	-	-	(1 770,1)
Autres produits opérationnels	105,5	-	-	-	105,5
Résultat opérationnel courant	(27,1)	(0,3)	(6,8)	(14,5)	(48,7)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	1,1	-	-	-	1,1
Restructurations	(19,4)	-	-	-	(19,4)
Effets de périmètre	1,9	-	-	-	1,9
Résultats de cessions et autres	(3,0)	-	-	-	(3,0)
Résultat des activités opérationnelles	(46,5)	(0,3)	(6,8)	(14,5)	(68,1)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	87,0	(0,6)	-	-	86,4
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	20,4	-	-	-	20,4
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	66,6	(0,6)	-	-	66,0
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	40,5	(0,9)	(6,8)	(14,5)	18,3
Coût de l'endettement financier net	(81,3)	-	(0,1)	(0,3)	(81,7)
Autres produits et charges financières	8,2	-	0,1	-	8,3
Résultat financier	(73,1)	-	-	(0,3)	(73,4)
Impôt sur les bénéfices	(40,6)	0,1	1,7	3,7	(35,1)
Résultat net	(73,2)	(0,8)	(5,1)	(11,1)	(90,2)
Résultat net part du Groupe	(85,9)	(0,4)	(5,1)	(11,1)	(102,5)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	12,7	(0,4)	-	-	12,3

Incidences sur les indicateurs clés

(en millions d'euros)	30 juin 2023		Impacts de l'exercice de PPA	30 juin 2023
	Publié			
Chiffre d'affaires	4 371,3		(1,5)	4 369,8
EBITDA	634,0		(2,1)	631,9
EBIT	70,6		(22,1)	48,5
Dotations aux amortissements	(401,9)		(20,1)	(422,0)

Note 2 Opérations majeures du semestre

2.1 Activité commerciale du Groupe

Le Groupe exerce deux principaux métiers, la Gestion du cycle de l'eau et le Recyclage et valorisation des déchets. Les principaux événements du premier semestre 2024 en lien avec l'activité commerciale du Groupe sont les suivants :

2.1.1 Gestion du cycle de l'eau

France

En avril 2024, Suez et Vodafone, leader global des technologies et services de communication, s'associent pour accélérer le déploiement mondial de la télérelève des compteurs d'eau à travers les réseaux de communication Narrowband IoT (NB-IoT). L'objectif est de mettre en service plus de deux millions de compteurs NB-IoT d'ici 2030.

Reste du monde

Philippines

En avril 2024, dans le cadre d'un partenariat historique conclu à l'issue d'un appel d'offres, Suez et Maynilad, premier concessionnaire privé de gestion des eaux des Philippines, ont uni leurs forces pour mener à bien un projet structurant en matière d'assainissement des eaux usées. A travers une co-entreprise, placée sous l'égide du gouvernement philippin, ce projet vise à réduire drastiquement la pollution des eaux de la baie de Manille. Il jouera un rôle essentiel pour la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

2.1.2 Recyclage et valorisation des déchets

France

En mars 2024, la SEMMARIS, l'autorité gestionnaire du Marché international de Rungis, a confié à Suez la collecte et le tri des déchets du plus grand marché de produits frais au monde. Depuis janvier 2024, Suez déploie des solutions de sensibilisation, de renforcement du tri et de valorisation des déchets. L'objectif est de doubler la part des déchets triés d'ici 2025. Ce nouveau partenariat pour valoriser les déchets s'inscrit dans la stratégie RSE du Marché de Rungis qui vise à réduire son empreinte environnementale. Ce contrat d'un montant de 31 millions d'euros est prévu pour une durée de 7 ans.

En avril 2024, Suez a signé avec ENGIE deux contrats d'achat d'électricité renouvelable (Power Purchase Agreement - PPA) d'origine photovoltaïque. Ces contrats portent sur la production des centrales photovoltaïques ENGIE situées sur des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de SUEZ, à Gueltas (56) et à Vémars (95).

Reste du monde

Maroc

En janvier 2024, le Groupe AZURA, un des leaders mondiaux des filières fruits & légumes et aquaculture et Suez ont annoncé la signature de deux contrats, d'une durée de 6 ans chacun, pour la mise en œuvre de 2 plateformes de transformation des déchets organiques en compost. D'une capacité globale de 116 000 tonnes de déchets organiques par an, ces plateformes produiront annuellement 42 000 tonnes de compost et 43 000 tonnes de Combustible Solide de Récupération (CSR) semi-fini.

Canada

En mai 2024, Suez a annoncé 2 prises de participation dans les sociétés nord-américaines innovantes Airex Energie et Subeca pour un montant total de 8 millions d'euros. Ces deux investissements en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, renforcent la dynamique d'innovation de SUEZ. Ils s'inscrivent dans la démarche « d'open innovation » du Groupe.

Par ailleurs, Suez et First Climate annoncent à l'occasion de Viva Technology la signature d'un contrat avec Microsoft pour la livraison par Carbonity de crédits de séquestration carbone à partir de biochar :

- L'accord sur trois ans couvre la livraison de 36 000 crédits de séquestration carbone produits à grande échelle par Carbonity, entreprise canadienne cofondée par Suez, Airex Energie et Groupe Rémabec
- Le biochar produit à partir de résidus forestiers et agricoles est identifié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme l'une des solutions d'émissions négatives les plus efficaces

Chine

En mai 2024, Suez a signé 3 accords stratégiques en matière de transition écologique avec ses partenaires chinois, Envision, Chongqing Sanfeng Environment, et Dongguan Water Group. Signés en présence des ministres des deux pays, ces partenariats portent sur la valorisation des déchets en énergie locale et durable, ainsi que sur le recyclage de batteries de véhicules électriques – des étapes clés pour la transition énergétique de la Chine et de la France.

2.2 Principales variations de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues sur le premier semestre 2024 sont les suivantes :

- La cession de Suez Brésil en mai 2024 pour une moins-value de cession de (10,9) millions d'euros,
- La prise de contrôle de la société SEG en février 2024 (à 51%), avec pour effet la revalorisation de la quote-part de la société précédemment détenue à 49%, qui a entraîné un impact de 4,3 millions d'euros.

2.3 Autres évènements significatifs

2.3.1 Signature d'un contrat d'affacturage

Le Groupe a mis en place sur le premier semestre 2024 un contrat d'affacturage et a procédé à la cession d'un premier lot de créances commerciales au mois de juin 2024 pour un montant net financé par le factor de 165,3 millions d'euros (déduction faite des frais associés). Ce programme concerne des filiales de la BU Recyclage et Valorisation en France.

Les termes de ce contrat d'affacturage prévoient que Suez cède à BNP Paribas Factor, selon une fréquence déterminée, sa balance « débiteurs » des créances commerciales (factures et avoirs).

Après acceptation et paiement des créances par le Factor, Suez transfère tous ses droits, actions garanties et accessoires attachés aux créances payées à ce dernier. Suez transfère également le bénéfice d'une assurance qu'il aura souscrit préalablement et dont l'objet est la couverture du risque de non-paiement des créances par ses clients. Il s'agit d'un contrat d'affacturage sans recours.

Suez se charge de recouvrer les créances affecturées et les montants ainsi collectés sont remis à BNP Paribas Factor.

Ce programme d'affacturage est déconsolidant au sens d'IFRS 9. En effet, Suez transfère les droits contractuels liés aux flux de trésorerie et la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées.

En contrepartie de la trésorerie reçue du Factor, Suez décomptabilise les créances cédées de son état de situation financière. Les cessions de créances se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

2.3.2 Attribution d'un plan d'actions gratuites

Le conseil d'administration de Suez S.A. du 14 mai 2024 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 22 081 738 actions (pouvant être porté à un maximum de 27 368 156 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions.

2.3.3 Power Purchase Agreements (PPA)

Le groupe Suez dispose de 5 contrats de PPA effectifs à compter de l'exercice 2024, représentant un volume de production d'environ 80 GWhs par an et pour une durée comprise entre 10 et 20 ans. Ces contrats de PPA permettent l'obtention des certificats d'origine d'énergie verte associés. Ces contrats sont traités comptablement comme des achats classiques (livraisons physiques), dans la mesure où ils bénéficient de l'exemption « own-use » stipulée dans la norme IFRS 9.

2.3.4 Congés payés et arrêts de travail

La loi DDADUE publiée le 24 avril 2024 est venue mettre en conformité le droit français avec le droit de l'UE et clarifier les droits / obligations des salariés et employeurs. En effet, pour rappel, par plusieurs arrêts du 13 septembre 2023, la Cour de cassation avait mis en évidence la non-conformité du droit français par rapport au droit de l'Union européenne concernant la question de l'acquisition de droits à congés payés pour des salariés en arrêt maladie. Selon cette jurisprudence de la Cour de cassation, tous les arrêts de travail, quelle qu'en ait été l'origine ou la durée, donnaient droit à l'acquisition de congés payés.

La loi DDADUE porte désormais sur les arrêts de travail de longue durée pour raisons non professionnelles et, prévoit les règles de report, de prescription et de forclusion applicables.

Le montant comptabilisé à ce titre en provision s'élève à 5,5 millions d'euros (pour rappel, au 31/12/2023 la provision comptabilisée suite aux décisions de la Cour de Cassation en 2023 était de 4,8 millions d'euros).

Note 3 Information sectorielle

Afin de mettre en œuvre efficacement la stratégie du Groupe, qui vise à se recentrer autour de ses deux métiers historiques, l'organisation du Groupe a évolué au cours de l'exercice 2023, et les reportings internes suivis par le principal décideur opérationnel du Groupe ont été mis à jour en conséquence.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, trois secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes *business units* ont été retenus pour présenter l'information sectorielle du Groupe et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le président directeur général, membre du Comité Exécutif, et considéré comme principal décideur opérationnel du Groupe :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Autres activités.

L'évolution de l'organisation du Groupe ne remet pas en cause les secteurs présentés dans les états financiers consolidés du 30 juin 2023, mais a conduit le Groupe à réallouer certaines activités d'un secteur à un autre.

Les données comparatives au 30 juin 2023 des indicateurs clés au sens d'IFRS 8 ont été retraitées pour refléter les impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe, ainsi que de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (cf. Note 1.4.5).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, les indicateurs présentés correspondent à ceux régulièrement fournis au principal décideur opérationnel via les reportings internes, à savoir Chiffre d'affaires, EBITDA, EBIT et Investissements, ainsi que les informations incluses dans ces indicateurs visées par le paragraphe 23 d'IFRS 8, à savoir les Dotations aux amortissements et les Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées.

3.1 Secteurs à présenter (« reportable segments »)

Le Groupe est réparti selon les secteurs à présenter suivants :

- **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals et les déchets dangereux.
- le secteur **Autres activités** est principalement constitué des activités Digital Solutions et holdings, dont Suez S.A.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et EBIT font l'objet d'une réconciliation aux comptes consolidés.

3.2 Impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe et de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les données comparatives 2023

Sont présentés ci-dessous les impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe et de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les données comparatives 2023.

Les principaux impacts s'expliquent par :

- La réallocation de certaines activités des secteurs Eau et Recyclage et Valorisation vers le secteur Autres, en ligne avec la stratégie du Groupe visant à se recentrer autour de ses deux métiers historiques ;
- La dotation aux amortissements des relations clients identifiées dans le cadre de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition.

(en millions d'euros)	30 juin 2023 Publié	Impacts		30 juin 2023 Retraité
		Impacts PPA	Organisation Groupe	
Eau	1 629,0	-	(20,9)	1 608,1
Recyclage et Valorisation	2 705,3	(1,5)	(6,2)	2 697,6
Autres activités	37,0	-	27,1	64,1
Chiffre d'affaires externe	4 371,3	(1,5)	-	4 369,8

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Impacts		30 juin 2023
	Publié	Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	308,2	-	(6,8)	301,4
Recyclage et Valorisation	355,3	(2,1)	(1,9)	351,3
Autres activités	(29,5)	-	8,7	(20,8)
EBITDA	634,0	(2,1)	-	631,9

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Impacts		30 juin 2023
	Publié	Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	34,6	-	2,1	36,7
Recyclage et Valorisation	128,3	(22,1)	(1,3)	104,9
Autres activités	(92,3)	-	(0,8)	(93,1)
EBIT	70,6	(22,1)	-	48,5

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Impacts		30 juin 2023
	Publié	Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	(178,2)	-	7,7	(170,5)
Recyclage et Valorisation	(184,7)	(20,1)	0,6	(204,2)
Autres activités	(39,0)	-	(8,3)	(47,3)
Dotations aux amortissements	(401,9)	(20,1)	-	(422,0)

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Impacts		30 juin 2023
	Publié	Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	(82,1)	-	6,2	(75,9)
Recyclage et Valorisation	(133,5)	-	0,5	(133,0)
Autres activités	(8,9)	-	(6,7)	(15,6)
Investissements de maintenance et de développement	(224,5)	-	-	(224,5)
dont CAPEX de maintenance	(112,1)	-	-	(112,1)
dont CAPEX de développement	(112,4)	-	-	(112,4)

3.3 Indicateurs clés par secteur à présenter (« reportable segments »)

3.3.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	30 juin 2024			30 juin 2023 retraité		
	Externe	Intragroupe	Total	Externe	Intragroupe	Total
Eau	1 640,6	23,4	1 664,0	1 608,1	19,6	1 627,7
Recyclage et Valorisation	2 874,7	32,2	2 906,9	2 697,6	26,8	2 724,4
Autres activités	34,5	68,0	102,4	64,1	91,3	155,4
Elimination des transactions internes	-	(123,5)	(123,5)	-	(137,7)	(137,7)
Chiffre d'affaires	4 549,8	-	4 549,8	4 369,8	-	4 369,8

3.3.2 EBITDA

L'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite (i) des dotations aux amortissements, (ii) des dotations nettes de provisions, (iii) des impôts et taxes au titre d'IFRIC21, (iv) des paiements fondés sur des actions, (v) des charges nettes décaissées des concessions, et (vi) des redevances nettes de marque et de savoir-faire.

L'EBITDA par secteur se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
		Retraité
Eau	350,3	301,4
Recyclage et Valorisation	410,4	351,3
Autres activités	(27,3)	(20,8)
EBITDA	733,4	631,9

3.3.3 Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
		Retraité
Eau	79,9	78,6
Recyclage et Valorisation	7,1	8,3
Autres activités	(5,3)	(0,5)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	81,7	86,4

3.3.4 EBIT

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Eau	78,0	36,7
Recyclage et Valorisation	136,3	104,9
Autres activités	(108,6)	(93,1)
EBIT	105,7	48,5

3.3.5 Dotations aux amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Eau	(176,8)	(170,5)
Recyclage et Valorisation	(216,4)	(204,2)
Autres activités	(50,4)	(47,3)
Dotations aux amortissements	(443,7)	(422,0)

3.3.6 Investissements de maintenance et de développement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Eau	(75,5)	(75,9)
Recyclage et Valorisation	(143,8)	(133,0)
Autres activités	(19,2)	(15,6)
Investissements	(238,6)	(224,5)
<i>dont CAPEX de maintenance</i>	<i>(117,0)</i>	<i>(112,1)</i>
<i>dont CAPEX de développement</i>	<i>(121,6)</i>	<i>(112,4)</i>

3.4 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires présenté ci-dessous est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
France métropolitaine	2 606,0	2 639,1
Autre Union Européenne	526,7	447,5
Royaume Uni	694,3	593,2
Chine	103,9	108,5
Autre Asie	169,9	162,3
Reste du monde	448,9	419,2
Total	4 549,8	4 369,8

3.5 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.5.1 Réconciliation de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	12,0	(48,7)
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	81,7	86,5
(-) Dotations aux amortissements	443,8	422,0
(-) Charges nettes décaissées des concessions	154,3	130,8
(-) Paiements fondés sur des actions	27,0	17,4
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	12,4	11,4
(-) Dotations nettes de provisions pour risques	(8,1)	7,5
(-) Dotations nettes de provisions commerciales	9,1	6,1
(-) Autres	1,2	(2,0)
EBITDA	733,4	631,9

3.5.2 Réconciliation de l'EBIT au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	12,0	Retraité (48,7)
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	81,7	86,4
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	12,4	11,4
(-) Autres	(0,4)	(0,6)
EBIT	105,7	48,5

Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Chiffre d'affaires	4 549,8	4 369,8
Achats	(1 111,7)	(1 138,1)
Charges de personnel	(1 236,6)	(1 180,3)
Amortissements, dépréciations et provisions	(444,7)	(435,5)
Autres charges opérationnelles	(1 838,2)	(1 770,1)
Autres produits opérationnels	93,3	105,5
Résultat opérationnel courant	12,0	(48,7)

4.1 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Amortissements	(443,7)	(422,0)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(9,1)	(6,0)
Variation nette des provisions ^(a)	8,1	(7,5)
TOTAL	(444,7)	(435,5)

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 12.1

Les amortissements de la période, d'un montant de (443,7) millions d'euros, comprennent (105,4) millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation des prix d'acquisition réalisées depuis la création du nouveau Suez.

Les amortissements se répartissent à hauteur de :

- (156,8) millions d'euros pour les immobilisations corporelles,
- (192,1) millions d'euros pour les immobilisations incorporelles,
- (94,7) millions d'euros pour les droits d'utilisation.

Au 30 juin 2023, les amortissements d'un montant de (422,0) millions d'euros se répartissent comme suit :

- (151,5) millions d'euros pour les immobilisations corporelles,
- (183,2) millions d'euros pour les immobilisations incorporelles,
- (87,3) millions d'euros pour les droits d'utilisation.

La répartition par nature d'actif figure dans la Note 8.

4.2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Autres produits opérationnels	93,3	105,5
Autres charges opérationnelles	(1 838,2)	(1 770,1)
Sous-traitance	(731,8)	(566,0)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(210,8)	(230,4)
Autres charges	(895,5)	(973,7)
Autres produits et charges opérationnels	(1 744,9)	(1 664,6)

Les « autres charges » se décomposent comme suit :

- des dépenses d'entretien pour (228,8) millions d'euros contre (247,5) millions d'euros au 30 juin 2023.
- des dépenses de renouvellement des concessions pour (154,3) millions d'euros contre (130,8) millions d'euros au 30 juin 2023
- des coûts des constructions vendues au concédant pour (77,8) millions d'euros contre (45,7) millions d'euros au 30 juin 2023
- du personnel extérieur pour (69,5) millions d'euros contre (67,5) millions d'euros au 30 juin 2023
- des coûts de location pour (61,6) millions d'euros contre (67,3) millions d'euros au 30 juin 2023
- des frais de transport pour (53,3) millions d'euros contre (54,1) millions d'euros au 30 juin 2023
- des frais d'assurance pour (49,3) millions d'euros contre (46,6) millions d'euros au 30 juin 2023
- des pertes sur créances pour (10,6) millions d'euros contre (12,6) millions d'euros au 30 juin 2023
- des charges de diverses natures pour (190,2) millions d'euros contre (301,7) millions d'euros au 30 juin 2023

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Résultat opérationnel courant	12,0	(48,7)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.1 (16,2)	1,1
Restructurations	5.2 (17,9)	(19,5)
Effets de périmètre	5.3 (4,0)	1,9
Résultats de cession	5.4 2,6	0,5
Autres éléments non courants	5.4 (7,5)	(3,4)
Résultat des activités opérationnelles	(31,0)	(68,1)

5.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	(10,0)	(2,4)
Droits d'utilisation	(0,6)	1,4
Actifs financiers	(7,9)	0,4
Total	(18,5)	(0,5)
Reprises de pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	0,4	1,3
Droits d'utilisation	-	-
Actifs financiers	1,9	0,2
Total	2,3	1,6
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(16,2)	1,1

Au 30 juin 2024, les pertes de valeur sur actifs s'élèvent à (18,5) millions d'euros, correspondant essentiellement à la dépréciation d'un site de l'activité Recyclage et Valorisation en France pour (6,4) millions d'euros ainsi qu'à des dépréciations relatives à des activités au Mexique et au Chili pour respectivement (3,6) millions d'euros et (3,3) millions d'euros. Les reprises de pertes de valeur s'élèvent à 2,3 millions d'euros, et concernent principalement des emprunts de Suez Servicios Medioambientales à Suez International pour 1 million d'euros.

5.2 Restructurations

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Charges de restructuration décaissées	(22,4)	(22,6)
<i>dont coûts de transformation liés à l'acquisition des activités du Nouveau Suez</i>	(1,3)	(3,2)
Variation nette des provisions pour restructuration	4,6	3,2
Restructurations	(17,9)	(19,4)

Au 30 juin 2024, les charges de restructuration correspondent principalement à des indemnités de départ pour (7,8) millions d'euros, essentiellement en France, et à des plans de transformation pour (5,9) millions d'euros principalement chez Suez SA.

Au 30 juin 2023, les charges de restructuration correspondent principalement à des plans de transformation chez Suez S.A. pour (7,5) millions d'euros et en France pour (3,7) millions d'euros, et des indemnités de départ en France pour (4,7) millions d'euros.

5.3 Effets de périmètre

Au 30 juin 2024, les effets de périmètre comprennent principalement la moins-value de cession de Suez Brésil pour (10,9) millions d'euros et de la revalorisation de la quote-part précédemment détenue de la société SEG (Gournay) à la suite de sa prise de contrôle, pour 4,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les effets de périmètre sont principalement composés de la plus-value sur cession de la société CDES pour 3,6 millions d'euros et de frais d'acquisition pour (1,4) millions d'euros.

5.4 Autres éléments comptabilisés en Résultat des Activités Opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Cessions et mises au rebut d'actifs corporels et incorporels	2,6	(1,4)
Cessions de titres	-	1,8
Total résultats de cession	2,6	0,5
Autres éléments non courants	(7,5)	(3,4)
Résultats de cession et autres éléments non courants	(4,9)	(3,0)

Au 30 juin 2024, les résultats de cessions d'un montant total de 2,6 millions d'euros correspondent à diverses opérations dans le groupe dont principalement la vente de bureaux en Italie pour 0,6 millions d'euros. Les autres éléments non-courants correspondent principalement à des coûts d'implémentation de projet SaaS considérés comme non-immobilisables.

Note 6 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024			30 juin 2023 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de l'endettement financier net	(112,9)	27,4	(85,5)	(115,8)	34,1	(81,7)
Autres produits et charges financiers	(14,9)	12,4	(2,5)	(18,9)	27,2	8,3
Résultat financier	(127,8)	39,8	(88,0)	(134,7)	61,3	(73,4)

6.1 Coût de l'endettement financier net

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024			30 juin 2023 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(101,9)	-	(101,9)	(98,0)	-	(98,0)
Produits et charges d'intérêts sur dette de location	(6,6)	-	(6,6)	(2,2)	-	(2,2)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures ^(a)	(3,6)	9,0	5,4	(15,6)	19,8	4,2
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	-	-	-
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	18,4	18,4	-	14,2	14,2
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(0,8)	-	(0,8)	-	0,1	0,1
Coût de l'endettement financier net	(112,9)	27,4	(85,5)	(115,8)	34,1	(81,7)

^(a) En 2024, le Groupe a eu recours à des produits dérivés (cross-currency swaps) qualifiés de couverture d'investissement net de ses participations détenus en Chine.

La part efficace comptabilisée en capitaux propres (hors effet impôt) au titre de ces couvertures d'investissement net est de + 0,9 million d'euro.

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est de + 3,5 millions d'euros.

6.2 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024			30 juin 2023 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(4,8)	-	(4,8)	(3,3)	-	(3,3)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	(1,4)	-	(1,4)	-	3,0	3,0
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(0,7)	-	(0,7)	-	6,7	6,7
Produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	-	0,1	0,1	-	0,8	0,8
Autres	(8,0)	12,3	4,3	(15,6)	16,7	1,1
Autres produits et charges financiers	(14,9)	12,4	(2,5)	(18,9)	27,2	8,3

Note 7 Impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Résultat net	(63,9)	(90,2)
- Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	81,7	86,4
- Impôt sur les bénéfices	(26,6)	(35,1)
Résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale	(119,0)	(141,5)
Taux effectif d'impôt normatif de SUEZ	-22,35%	-24,81%

La charge d'impôt comptabilisée en résultat sur la période s'élève à (26,6) millions d'euros. Le taux effectif d'impôt est de (22,35)%, comparé au taux normatif du groupe de 25,8%.

La charge d'impôt relative aux entités françaises s'élève à (0,2) millions d'euros dont (3,7) millions d'euros correspondant à la CVAE (taxe française) et celles des entités étrangères à (26,4) millions d'euros comprenant la taxe EGL au Royaume-Uni pour un montant de (9,1) millions d'euros.

Cette situation est notamment induite par l'absence d'intégration fiscale en France au niveau de Suez S.A. Les entités françaises appartiennent au groupe d'intégration fiscale formé par Suez Holding (mère de Suez S.A.). Conformément aux règles fiscales en vigueur et aux conventions d'intégration fiscale les liant à Suez Holding, les déficits réalisés au cours d'un exercice par les filiales pendant leur période d'appartenance au Groupe d'intégration fiscale sont automatiquement transmis à Suez Holding et seulement une indemnisation partielle de ces déficits est comptabilisée dans les comptes de Suez S.A..

Note 8 Goodwill, Actifs Incorporels et Corporels

(en millions d'euros)	Goodwill	Actifs incorporels	Actifs corporels	Total
A. Valeur brute				
Au 31 décembre 2023	4 542,1	4 632,7	3 548,8	12 723,6
Acquisitions	-	33,0	200,9	233,9
Cessions	-	(0,2)	(2,0)	(2,2)
Ecart de conversion	34,9	38,4	42,1	115,4
Variations de périmètre	(2,9)	(0,1)	12,5	9,5
Autres	(1,9)	(0,1)	(12,6)	(14,6)
Au 30 juin 2024	4 572,1	4 703,7	3 789,7	13 065,5
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Au 31 décembre 2023	-	(576,5)	(1 384,3)	(1 960,8)
Amortissements		(192,0)	(156,8)	(348,8)
Pertes de valeur		(0,9)	(8,7)	(9,6)
Cessions		0,2	0,2	0,4
Ecart de conversion		(9,2)	(30,2)	(39,4)
Variations de périmètre		(0,1)	(11,1)	(11,2)
Autres		(1,6)	7,9	6,3
Au 30 juin 2024		(780,1)	(1 583,0)	(2 363,1)
C. Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2023	4 542,1	4 056,2	2 164,5	10 762,8
Au 30 juin 2024	4 572,1	3 923,6	2 206,7	10 702,4

Pour l'ensemble des goodwill et actifs incorporels, en l'absence d'identification d'indice de perte de valeur sur le premier semestre 2024, aucun test de dépréciation n'a été réalisé et aucune dépréciation n'a été, en conséquence, comptabilisée au 30 juin 2024.

8.1 Goodwill

Les variations du Goodwill correspondent essentiellement :

- Aux écarts de change principalement constatés sur la livre sterling (+30,7 millions d'euros) et le renminbi (+4,3 millions d'euros),
- A la sortie d'un goodwill de 2,2 millions d'euros, en lien avec la cession de Suez Brésil.

8.2 Actifs incorporels

Les mouvements des immobilisations incorporelles sur 2024 s'expliquent principalement par :

- Les investissements de la période pour 33,0 millions d'euros,
- Les amortissements de la période pour (192,0) millions d'euros,
- L'impact des écarts de conversion principalement constatés sur la livre sterling (+18,6 millions d'euros).

8.3 Actifs corporels

Les mouvements des immobilisations corporelles sur 2024 s'expliquent principalement par :

- Les investissements de la période pour 200,9 millions d'euros, dont essentiellement 166,6 millions d'euros en France et 14,2 millions d'euros au UK,
- Les amortissements de la période pour (156,8) millions d'euros,
- Les écarts de conversion principalement constatés sur la livre sterling (+9,6 millions d'euros),

L'impact des variations de périmètre s'élève en net à 1,4 millions d'euros, correspondant essentiellement à l'entrée en périmètre de SEGOR pour 2,1 millions d'euros (10,4 millions d'euros en brut), de la SEG pour 0,8 million d'euros (4,8 millions d'euros en brut) et la cession de Suez Brésil pour (1,6) millions d'euros (brut de (2,7) millions d'euros).

Note 9 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

(en millions d'euros)	Participations dans les coentreprises	Participations dans les entreprises associées	Total
Au 31 décembre 2023	600,8	2 003,5	2 604,3
Acquisitions et augmentations de capital	6,3	1,6	7,9
Dividendes	(14,9)	(56,3)	(71,2)
Résultat	24,4	57,3	81,7
Ecart de conversion	3,1	6,4	9,5
Autres	0,1	7,1	7,2
Au 30 juin 2024	619,8	2 019,6	2 639,4

9.1 Participations dans les coentreprises

Au 30 juin 2024, les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles représentent 36 entités juridiques différentes dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présenté en participations dans les co-entreprises.

(en millions d'euros)	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
JV chinoises	576,1	558,9	22,6	22,0
dont Chongqing Sino French Water Supply Co. Ltd.	157,3	154,1	4,2	7,3
dont Jiangsu Sino French Water Co. Ltd.	98,2	93,5	4,1	3,5
dont Chongqing Sino French Tangjiatuo Wastewater Treatment Co. Ltd.	76,3	73,0	2,9	1,3
Autres	43,7	41,9	1,8	(1,6)
Total	619,8	600,8	24,4	20,4

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Résultat net	24,4	20,4
Autres éléments du résultat global (OCI)	3,1	(38,2)
Résultat global	27,5	(17,8)

9.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Groupe Acea	888,2	898,1	33,9	29,8
Groupe Suyu	660,1	635,4	18,6	20,4
Autres	471,3	470,0	4,8	15,8
dont R&V France	208,6	208,3	3,2	3,2
dont Asie	81,0	76,1	2,9	3,3
dont R&R UK	90,6	91,1	2,1	5,2
Total	2 019,6	2 003,5	57,3	66,0

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Résultat net	57,3	66,0
Autres éléments du résultat global (OCI)	4,2	(52,4)
Résultat global	61,5	13,6

Les participations dans les entreprises associées les plus significatives sont les groupes Acea et Suyu.

Le groupe Acea détenu à 23,33% par le Groupe Suez est coté à la Bourse de Milan. Au 30 juin 2024, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 888,2 millions d'euros (valeur au 31 décembre 2023 de 898,1 millions d'euros). Cette valeur prend en compte les impacts liés à l'allocation du prix d'acquisition réalisée en 2022. La valeur boursière équivalente du Groupe Acea s'élève à 750,8 millions d'euros à fin juin 2024 (valeur au 31 décembre 2023 de 687,2 millions d'euros); néanmoins, aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes du groupe Suez en 2024, compte tenu du résultat des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2023, ces derniers n'étant pas remis en cause au 30 juin 2024.

Note 10 Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'actifs et passifs financiers sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12,4	7,4	19,8	10,8	9,9	20,7
<i>Instruments financiers dérivés</i>	10,2	5,1	12,5	0,6	9,9	10,5
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	7,3	-	7,3	10,2	-	10,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51,6	-	51,6	48,0	-	48,0
Prêts et créances au coût amorti	370,7	3 471,4	3 842,1	364,1	3 266,7	3 630,8
<i>Clients et autres débiteurs</i>	-	3 327,9	3 327,9	-	3 124,7	3 124,7
<i>Autres prêts et créances au coût amorti</i>	370,7	143,5	514,2	364,1	142,0	506,1
Actifs financiers	434,7	3 478,8	3 913,5	422,9	3 276,6	3 699,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 252,8	1 252,8	-	1 203,8	1 203,8
Total actifs financiers et trésorerie	434,7	4 731,6	5 166,3	422,9	4 480,4	4 903,3
Dettes financières	5 656,7	255,3	5 912,0	5 655,1	142,9	5 798,0
<i>Dette de location</i>	522,7	151,2	673,9	422,7	145,8	568,5
<i>Instruments financiers dérivés</i>	10,2	9,7	9,7	0,1	12,8	12,9
<i>Fournisseurs et autres créditeurs</i>	-	2 313,5	2 313,5	-	2 192,7	2 192,7
<i>Autres passifs financiers ^(a)</i>	1,8	-	1,8	1,9	-	1,9
Passifs financiers	6 181,2	2 729,7	8 910,9	6 079,8	2 494,2	8 574,0

(a) Les autres passifs financiers au 30 juin 2024 correspondent à divers postes individuellement non significatifs.

10.1 Endettement financier net

(en millions d'euros)	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>Emprunts obligataires</i>	5 508,9	-	5 508,9	5 490,4	-	5 490,4
<i>Tirages sur facilités de crédit</i>	11,9	5,8	17,7	12,9	-	12,9
<i>Autres emprunts bancaires</i>	112,7	77,2	189,9	126,3	44,9	171,2
<i>Autres emprunts</i>	69,8	38,9	108,7	72,4	9,8	82,2
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	-	29,1	29,1	-	31,7	31,7
<i>Impact du coût amorti ^(a)</i>	(46,6)	104,3	57,7	(46,9)	56,5	9,6
<i>Impact de la couverture de juste valeur ^(b)</i>	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 656,7	255,3	5 912,0	5 655,1	142,9	5 798,0
Dettes de location	522,7	151,2	673,9	422,7	145,8	568,5
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette ^(c)	-	2,4	2,4	-	6,4	6,4
Dette brute	6 179,4	408,9	6 588,3	6 077,8	295,1	6 372,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 252,8)	(1 252,8)	-	(1 203,8)	(1 203,8)
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette ^(c)	(4,6)	(5,2)	(9,8)	-	(6,9)	(6,9)
Trésorerie active	(4,6)	(1 258,0)	(1 262,6)	-	(1 210,7)	(1 210,7)
Endettement financier net	6 174,8	(849,1)	5 325,7	6 077,8	(915,6)	5 162,2
Impact du coût amorti	46,6	(104,3)	(57,7)	46,9	(56,5)	(9,6)
Instruments dérivés	4,6	2,8	7,4	-	0,5	0,5
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 226,0	(950,6)	5 275,4	6 124,7	(971,6)	5 153,1

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La variation de l'endettement financier net sur le premier semestre 2024 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre		Flux non cash				30 juin 2024
	2023	Flux cash	Effet de change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	
<i>Emprunts obligataires</i>	5 490,4	-	18,5	-	-	-	5 508,9
<i>Tirages sur facilités de crédit ^(a)</i>	12,9	4,8	-	-	-	-	17,7
<i>Autres emprunts bancaires</i>	171,2	8,9	4,5	3,4	-	1,9	189,9
<i>Autres emprunts ^(b)</i>	82,2	27,7	0,8	-	-	(2,0)	108,7
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	31,7	(11,1)	0,3	8,2	-	-	29,1
<i>Impact du coût amorti</i>	9,6	-	0,6	-	48,4	(0,9)	57,7
<i>Impact de la couverture de juste valeur</i>	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 798,0	30,3	24,7	11,6	48,4	(1,0)	5 912,0
Dettes de location	568,5	(87,0)	1,6	0,8	(0,9)	190,9	673,9
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette	6,4	-	(4,0)	-	-	-	2,4
Dettes brute	6 372,9	(56,7)	22,3	12,4	47,5	189,9	6 588,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 203,8)	(55,8)	(4,0)	10,8	-	-	(1 252,8)
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette	(6,9)	-	0,9	-	(3,7)	(0,1)	(9,8)
Trésorerie active	(1 210,7)	(55,8)	(3,1)	10,8	(3,7)	(0,1)	(1 262,6)
Endettement financier net	5 162,2	(112,5)	19,2	23,2	43,8	189,8	5 325,7

(a) Au 30 juin 2024, ce poste comprend uniquement des tirages sur facilités de crédit portées par des filiales. La facilité de crédit de 750 millions d'euros portée par Suez S.A. demeure non tirée.

(b) Les autres emprunts incluent notamment la dette financière envers Veolia correspondant aux transferts économiques en cours au 30 juin 2024 pour un montant de 10,30 millions d'euros comme au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, la variation de l'endettement financier net est une augmentation de 163,5 millions d'euros, principalement liée :

- au paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 26,2 millions d'euros ;
- à l'augmentation nette des dettes de location IFRS16 pour un montant de 103,6 millions ;
- à la variation des intérêts courus non échus de la dette financière qui contribue à l'augmentation de l'endettement financier net pour un montant de -45,4 millions d'euros
- aux effets de change qui contribuent à l'augmentation de l'endettement financier à hauteur de 16,8 millions d'euros ;
- Ces variations sont partiellement compensées par l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 47,0 millions d'euros.

10.2 Juste valeur des instruments financiers par niveau

(en millions d'euros)	30 juin 2024					31 décembre 2023				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable
Titres cotés	0,2	0,2	-	-	0,2	5,3	5,3	-	-	5,3
Titres non cotés	58,7	-	-	58,7	58,7	52,9	-	-	52,9	52,9
Instruments financiers dérivés	12,5	-	12,5	-	12,5	10,5	-	10,5	-	10,5
<i>Instruments financiers dérivés relatifs à la dette</i>	9,8	-	9,8	-	9,8	6,9	-	6,9	-	6,9
<i>Instruments financiers sur les matières premières</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments</i>	2,7	-	2,7	-	2,7	3,6	-	3,6	-	3,6
Actifs financiers à la juste valeur	71,4	0,2	12,5	58,7	71,4	68,7	5,3	10,5	52,9	68,7
Dettes financières	5 858,8	5 448,1	410,7	-	5 912,0	5 945,3	5 637,5	307,8	-	5 798,0
Instruments financiers dérivés	9,7	-	9,7	-	9,7	12,9	-	12,9	-	12,9
<i>Instruments financiers dérivés relatifs à la dette</i>	2,4	-	2,4	-	2,4	6,4	-	6,4	-	6,4
<i>Instruments financiers sur les matières premières</i>	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments</i>	7,3	-	7,3	-	7,3	6,4	-	6,4	-	6,4
Passifs financiers à la juste valeur	9,7	-	9,7	-	9 921,7	5 958,2	5 637,5	320,7	-	5 810,9

Actifs financiers

Les titres cotés, dont la juste valeur s'élève à 0,2 millions d'euros au 30 juin 2024, sont évalués à partir du cours de bourse à cette date. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 58,7 millions d'euros au 30 juin 2024, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 3.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comportent principalement des swaps de taux et de change, des options de change, des achats et ventes à terme de devises, ainsi que des swaps sur matières premières. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au 30 juin 2024 pour 12,5 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 2.

Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

- Dettes financières : seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.
- Instruments financiers dérivés, il s'agit d'instruments à la juste valeur de niveau 2.

Note 11 Capitaux propres

11.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de la situation financière consolidée. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

11.2 Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social individuel de la société Suez S.A. est constitué de 6 326 512 514 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 €. Sur ce nombre d'actions, 146 096 556 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence sont considérées comme des instruments de dette dans les comptes consolidés.

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférence	Valeur (en millions d'euros)	
				Capital social	Primes
Nb d'actions composant le capital social individuel	6 378 313 176	6 326 512 514	51 800 662	62,7	5 946,4
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(197 897 218)	(146 096 556)	(51 800 662)	(1,0)	(138,4)
Au 31 décembre 2023	6 180 415 958	6 180 415 958	-	61,7	5 808,0
Au 30 juin 2024	6 180 415 958	6 180 415 958	-	61,7	5 808,0

En accord avec les résolutions votées par l'Assemblée Générale de Suez S.A. du 15 juin 2024, aucun dividende n'a été versé au cours du premier semestre 2024.

11.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les participations ne donnant pas le contrôle sur les filiales consolidées par intégration globales sont considérées comme des éléments de capitaux propres.

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élèvent à 434,5 millions d'euros au 30 juin 2024 et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Macao Water & Shanghai Chemicals industrial (Asie pacifique)	163,3	154,6
Nuove Acque (Italie)	65,3	63,4
Prospect Water Partnership (Australie)	58,9	59,2
Boone Comenor	50,0	51,8
République Tchèque	41,3	45,6
EnviroServ (Afrique du Sud)	25,1	27,9
Autres	30,6	21,3
TOTAL	434,5	423,8

Les participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia réalisée en date du 31 janvier 2022.

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 15% de minoritaires de la société Macao Water qui gère le contrat de concession de l'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao SAR afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (ii) aux 50% de minoritaires de Shanghai Chemical Industrial Park SFWD, société responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park.

La ligne Nuove Acque correspond aux intérêts minoritaires représentés par les actionnaires publics de Nuove Acque pour 53,84%. Elle est également détenue par l'actionnaire privé Intesa Aretina Scarl pour 46,16%. Intesa Aretina Scarl étant détenue à 61 % par le Groupe Suez. Nuove Acque S.p.A. a été créée en 1999 pour gérer le service intégré de l'eau dans l'A.T.O. (Ambito Territoriale Ottimale) n° 4 Alto Valdarno, qui comprend 30 municipalités dans la province d'Arezzo et 5 dans la province de Sienne.

La ligne Prospect Water Partnership correspond aux 49% d'intérêts minoritaires de la société UniSuper. Exploitée par SUEZ depuis 1993, dans le cadre d'un contrat de construction-exploitation-transfert étendu qui court actuellement jusqu'en 2035, la PWF est la plus grande usine de filtration d'eau d'Australie et fournit une eau potable à 85 % de la population de Sydney, soit environ quatre millions d'habitants.

La ligne Boone Comenor correspond aux intérêts minoritaires sur l'ensemble des entités de la joint-venture Boone Comenor Metalimpex détenue par Suez à hauteur de 67% et par Renault pour les 33 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux minoritaires sur les entités tchèques (globalement détenues à 50% par Suez) ainsi qu'à la réévaluation de ces derniers réalisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des activités Suez acquises auprès de Veolia en janvier 2022.

La ligne Enviroserv correspond aux 49% acquis par les partenaires de Suez (RBH et AIIM) ainsi qu'au montant alloué aux minoritaires sur les réévaluations comptabilisées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition en 2023.

Note 12 Provisions et passifs éventuels

12.1 Evolution des provisions

En millions d'euros	31 décembre 2023	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Variations liée à la désactua- lisation ^(a)	Transferts	Ecarts de change	Variations de périmètre	Autres	30 juin 2024
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	274,4	5,0	(9,0)	-	4,8	(0,1)	0,7	-	(11,0)	264,8
Risques sur participations	15,5	7,3	-	-	-	2,6	-	-	-	25,4
Garantie	7,6	3,9	(3,1)	-	-	-	-	-	-	8,4
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	47,6	2,5	(5,0)	(8,2)	-	(0,5)	0,2	(0,1)	-	36,4
Reconstitution de sites ^(b)	804,9	14,1	(15,9)	-	(7,2)	-	4,5	2,9	-	803,3
Restructurations ^(c)	19,0	3,4	(7,9)	-	-	-	-	-	-	14,4
Activité de réassurance ^(d)	59,3	5,5	-	-	-	-	-	-	-	64,8
Autres risques ^(e)	90,3	14,3	(15,5)	(0,7)	0,3	2,8	0,4	0,2	-	92,1
Total Provisions	1 318,7	55,9	(56,4)	(8,9)	(2,1)	4,8	5,8	2,9	(11,0)	1 309,7
Total provisions courantes	149,0	23,8	(31,7)	(8,9)	-	(3,3)	0,8	(0,1)	-	129,5
Total provisions non courantes	1 169,8	32,2	(24,8)	-	(2,2)	8,0	5,0	3,1	(11,0)	1 180,2

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

(b) Les provisions pour reconstitution de sites comprennent les provisions pour démantèlement et les provisions pour remise en état de site.

(c) Voir Note 5.2

(d) Correspond à l'activité de réassurance de Suez Ré.

(e) Voir Note 12.1.4

Les provisions s'élèvent à 1 309,7 millions d'euros au 30 juin 2024, dont notamment 711,7 millions d'euros au titre de R&V France, 139,9 millions d'euros au titre de l'activité Déchets Dangereux, 130,8 millions d'euros au titre de Eau France.

La variation des provisions s'explique essentiellement par les pertes et gains actuariels pour (11,0) millions d'euros, l'écart de change pour 5,8 millions d'euros et la reprise nette de dotation pour (9,4) millions d'euros.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées dans le tableau ci-dessus sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes 2024
Résultat des activités opérationnelles	(9,4)
Autres produits et charges financiers	(2,1)
Total	(11,5)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

12.1.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Les avantages postérieurs à l'emploi ont principalement varié du fait des dotations pour 5 millions d'euros, des reprises pour (9,0) millions d'euros et des pertes et gains actuariels pour (11,0) millions d'euros.

12.1.2 Litiges fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Le montant des provisions constituées à ce titre au 30 juin 2024 s'élève à 36,4 millions d'euros dont :

- 8,8 millions d'euros au titre de contentieux fiscaux hors IS,
- 19,6 millions d'euros au titre de nombreux litiges sur des marchés et contrats principalement en France,
- 8,0 millions d'euros relatifs à des litiges envers le personnel et les organismes sociaux essentiellement en France.

12.1.3 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

En ce qui concerne la comptabilisation des provisions pour réaménagement et suivi long terme, elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision, et est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviat ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz.

La provision pour suivi long terme comptabilisée en situation financière consolidée de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Au 30 juin 2024, ces provisions concernent principalement les entités R&V France pour 551,4 millions d'euros, Suez R&R UK pour 137,2 millions d'euros, les entités IWS pour 94,9 millions d'euros et EnviroServ pour 19,5 millions d'euros.

12.1.4 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 30 juin 2024, celles-ci incluent principalement :

- 19,2 millions d'euros de pertes à terminaison, essentiellement sur le Royaume-Uni ;
- 8,2 millions d'euros de coûts de démantèlement ;
- des provisions pour risques divers pour 59,4 millions d'euros dont 24,0 millions d'euros liés à l'activité Déchets et 28,3 millions d'euros liés à l'activité Eau.

12.2 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Note 13 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	(Charge) de la période	
	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Plans d'attribution d'actions gratuites	(11,5)	(3,9)
Plan d'actionnariat salarial	(12,1)	(13,5)
Total	(23,6)	(17,4)

Ces charges sont comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 2.

13.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

La charge comptabilisée au 30 juin 2024 au titre des plans d'attribution gratuite d'actions – charge comptabilisée en charges de personnel dans le ROC – se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	(Charge) de la période	
	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
Plans LTI 2022	(3,9)	(3,9)
Plans LTI 2023	(5,7)	-
Plan LTI 2024	(1,9)	-
Total	(11,5)	(3,9)

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 19 863 314 actions (pouvant être porté à un maximum de 26 929 121 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free Cash Flow*) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 19 juillet 2023 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 23 531 944 actions (pouvant être porté à un maximum de 30 808 796 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions.

Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free Cash Flow*) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Il a par ailleurs été décidé de l'attribution d'actions gratuites soumises uniquement à des conditions de présence :

- Décision par le Conseil d'Administration de Suez S.A., en date du 20 juillet 2022, d'une attribution, en faveur d'un bénéficiaire désigné, de 2 542 668 actions gratuites dont l'acquisition est soumise à une condition de présence (i) de un an à compter de la date d'attribution pour 1 543 692 actions, et (ii) de deux ans à compter de la date d'attribution pour 998 976 actions ;
- Décision, en date du 5 juillet 2023, de la PDG agissant en vertu de la subdélégation de compétence accordée par le Conseil d'administration du 7 février 2023, d'une attribution gratuite de 500.000 actions de la Société réalisée au bénéfice d'un bénéficiaire désigné. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de un an à compter de la date d'attribution du plan
- Décision par le Conseil d'Administration de Suez S.A., en date du 19 juillet 2023, d'une attribution :
 - De 750 000 actions gratuites en faveur de certains salariés au Royaume-Uni dont l'acquisition est soumise à une condition de présence de deux ans ;
 - De 175 926 actions gratuites en faveur d'un salarié dont l'acquisition est soumise à une condition de présence s'étalant jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Le conseil d'administration de Suez S.A. du 14 mai 2024 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 22 081 738 actions (pouvant être porté à un maximum de 27 368 156 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans (identiques aux plans précédents).

Les mouvements intervenus relatifs à ces plans d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	Plan LTI 2022	Plan LTI 2023	Plan LTI 2024	Total
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	17 550 191	24 149 606	-	41 699 797
Actions attribuées sur la période	-	-	23 924 331	23 924 331
Actions livrées sur la période	-	-	-	-
Actions annulées sur la période	(911 953)	(855 095)	(355 556)	(2 122 604)
Nombre d'actions au 30 juin 2024	16 638 238	23 294 511	23 568 775	63 501 524

La liquidité des actions, à compter de leur livraison, sera assurée par Suez S.A. Ces plans sont qualifiés, selon IFRS2, de *cash settled plans*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur à date d'attribution et à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

La charge et le passif reconnus au 30 juin 2024 s'élèvent respectivement à 11,5 millions d'euros charges sociales incluses (10,0 millions d'euros hors charges sociales) et à 29,1 millions d'euros, sur la base d'une juste valeur de l'action estimée à 1,16 € au 30 juin 2024 (valeur de 1,08€ au 31 décembre 2023), soit 25,0 millions d'euros hors charges sociales.

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2024.

13.2 Plans d'actionnariat salarial

La charge comptabilisée au 30 juin 2024 au titre des plans d'actionnariat salarial se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(Charge) de la période	
	30 juin 2024	30 juin 2023 Retraité
(i) Plan GO SUEZ - Formule reinvest	(2,5)	(4,3)
(ii) Plan GO SUEZ - Formule classique	(4,1)	(1,4)
(iii) Plan GO SUEZ - Formule multiple	(5,5)	(7,8)
Total	(12,1)	(13,5)

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarial au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la société Suez S.A. avait, en date du 17 juillet 2022, décidé de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du groupe par émission d'actions ordinaires nouvelles assorties, selon les différentes formules de plan d'actionnariat salarial, de l'attribution gratuite d'actions de préférence (ci-après « ADP ») ou de bons de souscription d'actions (ci-après « BSA »).

L'investissement des salariés s'effectue par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go Suez (ci-après le « FCPE »).

Les principales caractéristiques des plans mis en place et des émissions d'actions et autres instruments associés sont détaillées ci-après.

	Go Suez Reinvest	Go Suez Classique	Go Suez Multiple
Fonctionnement résumé du plan	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, si le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de 1 €, la valeur des avoirs sera égale à l'investissement initial plus 2,2 fois la plus-value sur l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, le montant du rachat correspondra au prix de l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	Ce plan garantit au bénéficiaire, à échéance, de récupérer 100% de son apport personnel. Si à la fin de la période de blocage de 5 ans, le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de l'action Suez fixé à 1 €, le gain sera égal à 7,2 fois la différence. En garantie de l'apport personnel et de l'effet multiplicateur, les bénéficiaires renoncent aux dividendes éventuels.
Principales caractéristiques des émissions fixées par le Conseil d'Administration	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 €. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 1,2 actions de préférence	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 20%, soit 0,8 € par action. Un abondement en numéraire payé par l'employeur vient compléter la souscription des salariés	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 2,41%, soit 0,9759 € par action. La capacité d'investissement du bénéficiaire est augmentée par un complément bancaire de 8,759 fois son apport personnel. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 0,72 BSA
Période de souscription	Du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022
Date de l'augmentation de capital	2 décembre 2022	6 janvier 2023	6 janvier 2023
Montant des souscriptions	43 167 219	14 634 329 ⁽¹⁾	82 596 688
Nombre d'actions ordinaires initialement émises	43 167 219	18 292 912	84 636 426
Nombre d'actions de préférence initialement émises	51 800 662	-	-
Nombre de BSA initialement émis	-	-	60 938 226

(1) Abondement versé en numéraire par l'employeur inclus

Afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocage anticipés et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la société Suez S.A. s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant l'ensemble des titres et des actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des instruments émis.

Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur, passif qui est réévalué à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a réévalué ce passif pour tenir compte de la variation de la juste valeur des instruments à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1,08 euros, juste valeur d'une action de préférence estimée à 0,2637 euros, et juste valeur d'un bon de souscription d'actions estimée à 0,2637 euros) et du nombre d'instruments en circulation à date de clôture. La charge et le passif ainsi reconnus au 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à 13,3 millions d'euros et à 181,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe a réévalué ce passif pour tenir compte de la variation de la juste valeur des instruments à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1,16 euros, juste valeur d'une action de préférence estimée à 0,2833 euros, et juste valeur d'un bon de souscription d'actions estimée à 0,2833 euros) et du nombre d'instruments en circulation à date de clôture. La charge et le passif ainsi reconnus au 30 juin 2024 s'élèvent respectivement à 13,2 millions d'euros et à 190,0 millions d'euros. La variation du passif provient également du rachat d'actions propres pour 4 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, ce passif avait été réévalué sur la base d'une juste valeur d'une action à 1,08€ et d'une juste valeur d'une action de préférence et d'un BSA de 0,2637 €, soit un montant de 185,1 millions d'euros. La charge comptabilisée sur la période s'élevait ainsi à 13,5 millions d'euros.

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 19,6 millions d'euros au 30 juin 2024.

Note 15 Evènements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus postérieurement à la clôture sont les suivants :

- Réalisation, en date du 5 juillet 2024, d'une augmentation de capital d'un montant de 5 000 euros par émission à titre gratuit de 500 000 actions ordinaires nouvelles, à la suite de la livraison d'actions attribuées gratuitement en juillet 2023.
- Acquisition d'une participation majoritaire de 51% dans ARA Cursus (ARA), un développeur et exploitant d'unités de méthanisation en Europe de l'Est. Le Groupe renforce ainsi son positionnement sur le marché européen de la digestion anaérobie des déchets et de la production d'énergie renouvelable à partir des déchets.